

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Votes Contre :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL
N° CS-2026-35

Séance du 17 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Roger MARCEL, Président en exercice, dûment convoqués le onze juin deux-mille-vingt-six.

Monsieur Jocelyn BAZUS a été désigné secrétaire de séance.

	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Jocelyn BAZUS	1				Francis MALLEIN			1	R. Marcel
Laurent AILLOUD	1				Henri PEGOUD	1			
Magali MICOUD-TERREAUD			1	L. Ailloud	Monique DERUDDER	1			
Anne LENFANT	1				Philippe PIERRE	1			
Clémentine EYMERY	1				Roger MARCEL	1			
Florence LAURENDON	1				Yves CHABOUD	1			
Jean-Claude SARTER	1				Alain PERROT		1		
Marc GAUTIER	1				Pascal MARTIN			1	
Michel BENEZETH	1				Régis PERROUD	1			
Nicolas HUGUET	1				Thierry MERMET	1			
Williams DUFOUR	1								

Objet : MISE EN PLACE DE LA CAO : élection des membres de la commission d'Appel des Offres (CAO)

Monsieur Roger MARCEL, Président expose que :

A la suite de l'installation de nouveaux délégués au Comité et de l'élection du Président, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres est composée du président du SIAGA (ou de son représentant), président de droit de la Commission, de 5 membres titulaires, de 5 membres suppléants, élus en son sein par l'Assemblée à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Elle a vocation à examiner les candidatures et les offres des entreprises, éliminer, le cas échéant, les offres non conformes, choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, déclarer la consultation infructueuse.

Par délibération en date du 20 mai 2026, le conseil syndical a fixé les modalités de dépôt des listes candidates à l'élection, conformément à l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales. Il est décidé en application des dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Il est procédé au vote.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5 et D. 1411-5,
- La délibération n° CS-2026-33 du conseil syndical du 20 mai 2026 fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres,
- La liste reçue conformément à la délibération n° CS-2026-33 du conseil syndical du 20 mai 2026,
- Le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération,
- Les résultats du scrutin.

Le conseil syndical :

- **PROCLAME** les conseillers syndicaux suivants élus **membres titulaires** de la commission d'appel d'offres :
 - M. Régis PERROUD (CCVG – 1er Vice-Président)
 - M. Marc GAUTIER (CCCC – 2ème Vice-Président)
 - M. Williams DUFOUR (CCCC – 3ème Vice-Président)
 - M. Jean-Claude SARTER (CCCC – Délégué)
 - M. Jocelyn BAZUS (CAPV – Délégué)
- **PROCLAME** les conseillers syndicaux suivants élus **membres suppléants** de la commission d'appel d'offres :
 - Mme Anne LENFANT (CCCC – 4ème Vice-Président)
 - M. Laurent AILLOUD (CAPV – 5ème Vice-Président)
 - Francis MALLEIN (CCLA – Délégué)
 - Monique DERUDDER (CCVG – Déléguée)
 - Mme Magali MICOUD-TERREAUD (CAPV – Déléguée)

Fait et délibéré en séance
Le 17/06/2026

Le secrétaire de séance,
Jocelyn BAZUS



Le Président,
Roger MARCEL



Publiée le : 17/06/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 06/07/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079192-20260617-CS_2026_35-

 27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr